

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE N° 11 94 07867 94

Entre :
KHEPRI Développement
Au capital de 10 000 €
Représentée par Mme Evelyne REVELLAT
Siège :
129 Bd Pasteur
94360 Bry-sur-Marne

ET :
Laboratoires EONA
Monsieur Laurent BERLIE
ZA Le Chênet – BP 15
91490 – MILLY LA FORET

Est conclue la convention suivante, en application du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R950-1 et suivants de ce livre pour une formation conforme à l'un des types d'action prévue à l'article L.900-2 du code du travail.

Article 1

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :
« Formation à l'Entretien Professionnel »
Animateur de la formation :
Madame Evelyne REVELLAT
6 h de formation programmées sur l'année 2010

Article 2

L'organisme de formation y accueillera le public suivant (liste jointe) :
Monsieur Laurent BERLIE
Madame Evelyne BALLAND
Monsieur Yannick BETIN

Article 3

En contrepartie de cette action de formation, le donneur d'ordre s'engage à acquitter les frais suivants :

Préparation, animation de la formation H.T. :	1200,00 €
TVA 19,6 %	235,20 €
TOTAL GENERAL TTC	1435,20 €

Mode de règlement : 1435,20 € par virement ou par chèque

Article 4

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait à Bry-sur-Marne le 15/10/2010 en deux exemplaires à nous retourner signé.

Pour le Donneur d'Ordre
Signature et cachet

Pour Khépri Développement
Signature et cachet

